

## **Informations brèves du CJB de sa séance du 25 février 2015**

*La Neuveville, le 26 février 2015*

### **Démarche du CJB en lien avec l'abandon du taux plancher par la BNS**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'inquiète des répercussions de l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse sur l'économie régionale et plus particulièrement sur l'industrie d'exportation, le tourisme et l'agriculture dans le Jura bernois. Le CJB fait part de ses inquiétudes dans un courrier adressé à la Direction de l'économie publique du canton de Berne et s'enquiert des éventuelles mesures qui pourraient être prises à ce sujet.

### **Alimentation des Fonds de loterie et du sport**

Le CJB prend connaissance avec satisfaction de la décision de la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne de permettre au CJB de déterminer lui-même de la clé de répartition des enveloppes financières entre le Fonds du sport et le Fonds de loterie. Cette demande de longue date du CJB pourra ainsi être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du statu quo+.

### **Réponse à propos du soutien du CJB aux remontées mécaniques de la région**

Le CJB répond à une interpellation concernant une demande de soutien du CJB aux remontées mécaniques de la région. Le CJB remercie tout d'abord l'auteur de l'interpellation pour la pertinence de son courrier. En effet, le CJB soutient très largement le sport et le tourisme dans le Jura bernois au travers de subventions ponctionnées sur le Fonds du sport et le Fonds de loterie. Par exemple et pour rester dans le domaine des sports d'hiver, le CJB soutient le Giron jurassien des clubs de ski, les installations sportives destinées aux associations de ski de fond ainsi que l'achat de matériel sportif pour ne citer que quelques exemples.

En revanche, le CJB se doit de respecter les bases légales en matière de Fonds de loterie et Fonds du sport dans l'attribution de ses subventions. Celles-ci guident et contraignent l'action du CJB. Ainsi, les sociétés à but lucratif ne bénéficient par principe d'aucun soutien. De plus, les subventions sont octroyées pour des projets à valeur durable. Aucune subvention ne peut être affectée au fonctionnement d'installations ou à l'entretien de bâtiments. Ainsi, ces règles, qui par ailleurs ont leur raison d'être, empêchent le CJB de soutenir les remontées mécaniques de la région organisées en sociétés anonymes.

Nous invitons donc les responsables des remontées mécaniques de la région à considérer des solutions innovantes comme par exemple des formes associatives pour soutenir des activités comme le jardin des neiges. Ce genre de démarches permettrait un soutien légal du CJB. Le CJB serait ravi de pouvoir soutenir les remontées mécaniques de la région sous cette forme à l'avenir.

## **Autres dossiers**

Dans sa séance du 25 février 2015, le CJB a également :

- Pris position sur la modification de la loi sur le marché du travail (LMT). Le CJB demande l'intégration des institutions de formation professionnelle et continue à la collaboration interinstitutionnelle (CII).
- Soutenu la candidature d'André de Montmollin, membre du CAF, à la commission cantonale pour l'intégration de la population étrangère.
- Octroyé des subventions pour un montant total de 511'143 francs (pour plus d'informations voir le communiqué de presse : subventions février 2015).

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73